VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

BESOINS DE CONSEILS

Par Profil supprimé Postée le 30/12/2013 15:38

> J'ai découvert que mon frère se drogue par l'intermédaire de mes parents. Il aurait commencé il y a 4 ans, il sortait du collège. Aujourd'hui il a 19 ans et il affirme à mes parents avoir arrêté depuis 15 jours, mais je n'y crois pas vraiment. D'autant plus que nous avons perdu notre grand-père il y a 2 mois tout juste. Que dois-je faire vis-à-vis de lui? Comment mes parents peuvent agir? Vers qui devons nous nous tourner ou quelle structure?

Mise en ligne le 06/01/2014

Bonjour,

Vous avez appris que votre frère consommait de la drogue, et vous vous demandez comment lui venir en aide.

Aider un proche qui consomme implique tout d'abord que cette personne soit d'accord pour recevoir l'aide qu'on lui propose. En effet, on ne peut pas aider quelqu'un qui ne demande pas d'aide ou qui pense ne pas en avoir besoin. Si votre frère souhaite arrêter ses consommations et accepte votre soutien, vous pouvez, par le dialogue, l'encourager dans cette démarche. Vous montrer disponible pour parler de ce qu'il vit, comment il se sent, ce qu'il a envie de faire pour aller mieux, ce qui est difficile... évoquer tout cela sans jugement ni pression de votre part, lui permettront d'avancer avec l'attention de ceux qui lui sont chers. C'est important. Vos parents peuvent eux-aussi le soutenir de cette façon.

A côté, et en complément souvent nécessaire de l'aide que peuvent apporter les proches, il existe les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), qui accueillent et accompagnent toute personne qui se sent en difficulté face à une consommation. Votre frère peut, s'il le souhaite, être soutenu dans sa démarche par les professionnels qui y travaillent. Il pourra ainsi réfléchir à ce qui fait qu'il a besoin de ces produits, et réapprendre à vivre sans. Vous, ainsi que vos parents, pouvez également les solliciter pour des informations et du soutien. L'entourage est souvent affecté et peut se sentir démuni face à la situation. Le centre aide alors, afin que le proche soit entendu dans sa souffrance, et soutenu dans sa position d'aidant.

Nous vous indiquons les adresses de ces centres à Orléans et vous encourageons à les contacter, vous, votre frère, vos parents, si vous en ressentez le besoin. Le premier centre indiqué dispose d'une Consultation Jeunes Consommateurs , spécifiquement destinée aux adolescents ou jeunes adultes et à leur entourage.

Pour d'autres informations, ou si vous souhaitez en parler de vive voix, vous pouvez nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA LA STATION DE L'APLEAT-ACEP

10 Bis Boulevard Rocheplatte
45000 ORLEANS

Tél : 02 38 42 22 01
Site web : www.apleat-acep.com
Permanence téléphonique : Permanences téléphoniques de 14h à 18h du lundi au vendredi. Mercredi 10-13h et 14-18h.
Accueil du public : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 18h. Mercredi de 10-13 et 14-18h. Consultations parents sur rendez-vous le mardi de 17h30 à 19h
COVID -19 : Mise à jour JANVIER 2022: le pass vaccinal n'est pas exigé

Voir la fiche détaillée

CSAPA RUE ST ANNE DE L'APLEAT-ACEP

1, rue Sainte Anne
45000 ORLEANS

Tél : 02 38 62 64 62
Site web : www.apleat-acep.com

Accueil du public : Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Vendredi de 9h00 à 12h30 (permanence téléphonique uniquement) et de 13h30 à 17h
COVID -19 : Accueil en présentiel - le pass vaccinal n'est pas exigé.

Voir la fiche détaillée

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE CSAPA CENTRE VAL DE LOIRE 45

7 place Jean Monnet
45000 ORLEANS

Tél : 02 38 53 52 03
Site web : addictions-france.org/etablissements/csapa-dorleans/
Accueil du public : Lundi, mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (un mercredi sur 2 ouverture le matin uniquement), Jeudi de 13h30 à 19h, Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
COVID -19 : Mise à jour Mars 2021: Activité normale avec maintien de la visio-consultation sur demande hormis pour le premier rendez vous qui doit être en présentiel. Délais d'attente : 4 à 6 semaines pour un premier rendez-vous avec l'infirmière ou l'éducatrice spéc

Voir la fiche détaillée